Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 9

Quellentext: Quelques mots sur la baronne d'Olcah
Autor: Reymond, Maxime

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous avons une *Société* pour l'avancement de l'*histoire de la Suisse dans le moyen-âge*. J'écrirai à son président pour lui demander s'il n'a rien dans ses archives et dans ses propres collections qui sont très riches, de relatif à la langue Romane, et j'aurai soin, Monsieur! si nous découvrons quelque chose de vous en procurer une copie.

J'attendrai avec impatience les communications que vous voudrez bien me faire et je présume que pour y mettre de l'ordre la meilleure méthode est de m'adresser des questions comme j'ai eu l'honneur de vous le dire au commencement de ma lettre ; je ferai mes efforts pour y répondre de suite.

Quelle estime fait-on *du dictionnaire du vieux langage français ou de la langue Romane,* Paris 1767 et 1768, 2 vol. Il m'a paru très bon à consulter et j'y ai retrouvé beaucoup des mots et des locutions de notre patois qui n'est pas si éloigné du provençal qu'on pourrait le croire. J'en puis dire autant du *Dictionnaire Roman vallon, celtique et tudesque*, 4to Bouillon, 1777.

Mais j'abuse de votre patience, Monsieur, et vous en aurez besoin pour lire cette longue et peut-être insignifiante lettre. Daignez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement sincère.

Ph. Bridel, Dn.

Montreux près Vevey, canton de Vaud,
XXX Juin 1817.

(Communiqué par M. de Charrière de Sévery. Quelqu'un de nos lecteurs saura peut-être trouver le nom du destinataire).

QUELQUES MOTS SUR LA BARONNE D'OLCAH

Monsieur le Directeur,

Vous demandez, dans le dernier numéro de la *Revue historique vaudoise,* quelques renseignements sur Mme la baronne d'Olcah, qui est considérée comme la fondatrice de la paroisse catholique actuelle de Lausanne.

Ni les documents qu'a publiés il y a deux ans le R. P. Berthier, de l'Université de Fribourg, ni ceux encore inédits que je possède ne me permettent de répondre d'une façon absolument satisfaisante à vos questions. Mais peut-être les quelques renseignements qui suivent vous paraîtront d'un certain intérêt.

Madame la baronne d'Olcah vint à Lausanne aux premiers jours qui suivirent la Révolution française. Elle arriva dans notre ville le 24 mai 1792, ainsi qu'en témoigne le *rolle des émigrés* conservé

aux archives de la ville de Lausanne. Dans cette liste des réfugiés, Mme d'Olcah figure tantôt dans le nombre des émigrés français, tantôt dans celui des émigrés étrangers.

C'est qu'il y a incertitude sur le lieu de son origine, et c'est là précisément ce qui constitue aux yeux de l'historien un attrait particulier pour une personne que, peu de temps après son arrivée, en 1794, un prêtre qui l'avait connue qualifiait de « bienfaisante et très respectable. » Plus loin, le même écrivain dit d'elle qu'elle était une « dame distinguée par sa piété et sa bienfaisance encore plus que par la noblesse de sa naissance. »

Dans des mémoires inédits qu'il a laissés, ce prêtre, l'abbé Favre, ajoute que Mme d'Olcah était de Nancy en Lorraine. Le *rolle des émigrés* lui attribue également au début Nancy comme lieu de naissance. Mais plus tard il parle de Münster en Westphalie, et c'est la localité qui figure aussi bien dans l'acte de décès conservé dans le registre des décès de la commune de Lausanne que dans celui de la paroisse catholique d'Assens. (Ce dernier recevait encore en 1815, au moment de la mort de Mme d'Olcah, les inscriptions relatives aux catholiques de Lausanne.)

La mention de cette double origine se justifie aisément. Au début de son séjour à Lausanne, et pour les personnes qui n'étaient point dans son intimité, Mme d'Olcah pouvait être considérée comme originaire de Nancy, car elle venait de cette ville. On conserve aux archives de la cure de Lausanne une reconnaissance de dette signée par un sieur Thévenin, qui habitait Nancy en 1788 et une autre d'un sieur Duparge-Dujard datée de 1789. Mme d'Olcah devait donc résider dans cette localité à ce moment-là; les notes qui accompagnent son nom au registre des émigrés disent qu'elle ne quitta cette ville qu'en décembre 1790. On sait d'autre part que les deux domestiques qui l'accompagnèrent à Lausanne étaient natifs de Nancy. Ce dernier fait nous permet de croire que Mme d'Olcah a séjourné pendant plusieurs années dans cette localité, puisqu'elle a pu s'y attacher des serviteurs. Une autre preuve consiste dans le fait qu'une liasse d'adresses provenant de la baronne ne contient guère que des adresses de Nancy. A vrai dire les recherches faites à Nancy, entre autres sur ma demande, n'ont abouti à la découverte d'aucun renseignement. Mais peut-être ces recherches n'ont-elles pas été faites assez minutieusement.

Après quelques années de séjour à Lausanne, et *uniquement dans des documents officiels,* la baronne d'Olcah est indiquée comme étant née à Münster, en Westphalie. J'insiste sur la nature des documents

en cause, car il me semble que les autorités civiles et religieuses, en attribuant à cette personne une origine toute différente de celle connue dans le public, ont dû se baser sur des pièces authentiques fournies par la baronne elle-même. Et en se disant née ailleurs que le public ne le croyait, Mme d'Olcah ne me paraît nullement avoir eu l'intention de cacher son origine ; le contraire peut même être affirmé.

Ici un mot. Les recherches les plus sérieuses faites à Münster n'ont abouti absolument à rien. Aucune personne du nom d'Olcah n'est née dans cette ville, aucune personne de ce nom n'y a vécu. Cela est vrai sans doute, mais cette constatation n'est pas du tout convaincante. Jeune fille, Mme d'Olcah portait un autre nom, et c'est sous cet autre nom qu'il faut la chercher.

Je ne m'arrête pas à l'indication d'après laquelle Breslau serait le lieu de sa naissance. Il est vrai que Mme d'Olcah recevait de cette ville de l'argent, mais aucun document ne laisse entendre qu'elle y fût née.

J'arrive ici à la question la plus délicate. A quelle famille appartenait Mme d'Olcah ? Jusqu'il y a quelques mois, rien ne permettait de le dire avec un peu de certitude, et l'on en était réduit à des hypothèses. L'idée avait pris corps dans la communauté catholique de Lausanne qu'elle appartenait à une famille princière. Le curé d'Assens M. Jaccottet, qui présida le 21 septembre 1815 à la douloureuse cérémonie funèbre du cimetière d'Assens, l'appelle très illustre dame et princesse. Le curé de Lausanne M. Belbès, qui l'avait connue dès son arrivée à Lausanne et qui prononça l'oraison funèbre, lui donne aussi le titre de princesse. M. l'abbé Favre loue, je l'ai déjà dit, la noblesse de sa naissance. En 1804, l'évêque de Lausanne, Mgr Guisolan, lui envoie le texte d'un mandement et montre par là la haute considération dont elle jouissait.

Mais aucune des personnes qui l'ont le plus connue n'a révélé le secret de son origine. Avant sa mort, Mme d'Olcah avait ordonné à sa demoiselle de compagnie, Mlle Mercier, de brûler sans le lire le contenu d'une cassette que l'on dit avoir renfermé entre autres les lettres d'un fils défunt, et cet ordre fut exécuté. La baronne avait bien laissé comme exécuteur testamentaire un négociant de Lausanne, M. Jean-Baptiste Ansley ; mais les papiers remis par ce dernier à la communauté catholique sont des papiers d'affaires pour la plupart et ne fournissent aucun indice.

On en était donc réduit à de pures conjectures, dont deux paraissaient plausibles. D'après la première, Mme d'Olcah devait toucher de près à la famille des princes de Hohenlohe ; cette

supposition s'appuyait surtout sur le fait qu'à la fin de sa vie la baronne faisait parvenir des demandes d'argent à un monsieur de B..., par l'intermédiaire de l'archevêque de Breslau, un prince de Hohenlohe. Suivant la seconde conjecture, c'est dans la branche de la famille princière de Salm qui habitait Nancy avant la Révolution et qui s'établit plus tard en Silésie qu'il fallait chercher le mot de l'énigme; mais cette hypothèse s'accorde mal avec le fait qui me semble bien établi, à savoir que le lieu de naissance de la baronne fut Münster en Westphalie.

A vrai dire, si Mme d'Olcah appartenait à une famille princière, rien ne fait supposer que les autorités civiles en eussent eu connaissance. Mme d'Olcah n'a pas un rang spécial parmi les émigrés. Je crois que le gouvernement ne lui donna jamais le privilège d'avoir une chapelle, comme on ne voit pas d'ailleurs qu'il l'ait donné non plus à aucun des nombreux prêtres qui séjournèrent à Lausanne de 1792 à 1796. On ne voit pas davantage que de hauts personnages aient intercédé en sa faveur, contrairement à ce que croit le R. P. Berthier dans son ouvrage. En 1812, on fait payer à Mme la baronne « Dolkahe » 1,1 livre pour un permis d'établissement, prix qui n'a rien de particulier lorsqu'on le compare à celui payé par d'autres étrangers.

Mais enfin je ne veux pas tirer de ces constatations de conclusions exagérées. En cachant une illustre naissance, Mme d'Olcah peut fort bien avoir voulu agir par modestie, et tous les actes de sa vie donneraient à le penser. Cependant, on ne s'expliquerait pas dans ce cas qu'elle donnât aux autorités un lieu d'origine inconnu du gros public. Si secret elle voulait garder, elle l'eût tenu envers tous.

Mais bien que des recherches faites dans les nobiliaires d'Allemagne n'eussent fait découvrir aucune famille du nom de d'Olcah, cette famille existait réellement, ainsi qu'en témoigne le précieux document que je vais transcrire.

Quelques mots auparavant sur l'origine de ce document, qui a été trouvé il y a quelques mois seulement dans les archives de la famille Depierre, à Lausanne, en compagnie d'autres, et qui a été publié déjà au moment de sa découverte par la *Liberté* de Fribourg. La famille Depierre, recherchant dans les archives, sur une demande qui lui en avait été faite, tous ses documents relatifs à Mme d'Olcah, a trouvé une liasse de papiers réunis par une bande sur laquelle on lit: « Papiers inutiles à la disposition de M. Ansley et que M. l'administrateur de la chapelle catholique doit brûler après le décès de M. Ansley. » Sous cette bande se trouvent quel-

ques morceaux de papiers portant des adresses de personnes que Mme d'Olcah a connues, des chèques envoyés à la baronne par des maisons de banque d'Allemagne, et enfin deux copies d'un extrait du registre des baptêmes de la paroisse des saints Cosme et Damien, à Paris.

Voici le texte de cet extrait de baptême :

« Le 20 septembre 1773 a été baptisé Ferdinand-Jean-Jules-Joseph, né de ce jour, en légitime mariage de Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, officier dans les troupes de Hesse-Cassel, et de Sophie Deforbart, rue du Jardinet, de cette paroisse. Le parrain, Ferdinand, baron de Wentzel, demeurant à Hesse-Cassel, représenté par Jean-Nicolas Gavignet, bourgeois de Paris, rue et paroisse susdites. La marraine, Julie, baronne de Berendorff, épouse du parrain, même demeure, représentée par Jeanne-Reine Chevrier, épouse du représentant, aussi rue et paroisse susdites, qui ont signé avec nous. Le père présent, Joseph d'Olcah, *Stattmænner*, Gavignet, Chevrier, Le Sueur, vicaire. »

L'acte porte encore qu'il a été collationné le lendemain, 21 septembre, sur l'original par le même vicaire Le Sueur, et que cet extrait a été certifié conforme par le vicaire général de Paris M. Desleluze, le surlendemain, 22 septembre.

Quelle importance faut-il attacher à ce document ?

Je remarque tout d'abord qu'il en résulte que la baronne d'Olcah n'a pas tenu à ce qu'un mystère planât sur son origine, puisqu'elle a laissé lui survivre un document de cette valeur. Ce papier, muni du sceau de l'archevêché de Paris, a tous les caractères de l'authenticité.

Mlle Mercier a brûlé sans doute de précieux documents, précieux surtout en ce qui concerne les papiers renfermés dans une enveloppe que Mme d'Olcah ne lui a pas permis d'ouvrir. Mais on peut supposer aujourd'hui que ces documents n'avaient trait qu'à la vie intime de la respectable Mme d'Olcah, papiers qui ne pouvaient intéresser qu'elle.

En second lieu, il en résulte que le nom de d'Olcah n'est pas un nom supposé, mais le vrai nom de la baronne, ainsi que le R. P. Berthier l'avait déjà soupçonné, se fondant sur ce fait qu'en 1783 Mme d'Olcah, fort jeune encore, était déjà connue à Paris sous cette appellation et qu'il paraissait étrange qu'elle eût pris avant l'âge de 30 ans un pseudonyme.

Le nom de d'Olcah est d'autant plus un nom réel que celui qui le porte est un homme public. Il signe du qualificatif : *stattmænner*, ce qui semble signifier membre du Conseil de la ville, et il est

officier dans les troupes de Hesse-Cassel. Ce sont là autant de titres que l'on peut vérifier et que Joseph d'Olcah n'eût pas accolé à un nom supposé. Enfin, le parrain et la marraine ont des noms déterminés, une demeure précise.

Les termes de l'acte montrent que si M. d'Olcah n'est pas le premier venu, il n'appartient pas non plus à la haute noblesse. Le baptême s'est fait très simplement ; un vicaire, les pro parrain et marraine assistent seuls avec le père à la cérémonie. M. Gavignet et sa femme sont de bons bourgeois. Mais si la famille d'Olcah n'est pas une famille princière, c'est une famille chrétienne : le baptême a lieu le jour même de la naissance de l'enfant. C'est une famille honorable et qui n'a point rompu avec ses origines : le parrain et la marraine appartiennent à la bonne noblesse de Cassel. En voici assez pour dissiper toute équivoque qui aurait pu naître sur les antécédents de la « bienfaisante et très respectable » Mme d'Olcah.

La date du document concorde bien avec l'âge et le peu que l'on a appris de la vie de la baronne. On sait qu'elle avait un fils — c'est le seul enfant qui paraisse — et que ce fils mourut en passant le Rhin vers 1792. Il traversait le fleuve en compagnie de son précepteur. Or si cet enfant est le Ferdinand d'Olcah dont on a l'acte de baptême, il avait alors 19 ans, ce qui n'a rien d'invraisemblable. On apprendra sans doute comment Mme d'Olcah, — qualifiée de veuve au moment de sa mort, — dut se séparer de son mari et de son enfant. La Révolution y est peut-être pour quelque chose, bien que dès 1783 la baronne paraisse agir de son chef et avoir déjà perdu son époux.

La baronne d'Olcah a déclaré qu'elle avait 38 ans lorsqu'elle arriva à Lausanne, et cette indication paraît être vraie. Elle serait donc née en 1754, et aurait eu 18 ans au moment de son mariage. Cela est bien plausible.

Il n'y a qu'une difficulté qui empêche dès maintenant d'identifier avec certitude la baronne d'Olcah lausannoise avec Sophie Deforbart, la femme de Joseph d'Olcah. C'est que dans son testament, la baronne d'Olcah déclare se nommer Marie-Eléonore et non Sophie, et que les mêmes prénoms figurent dans les actes de décès la concernant.

Marie-Eléonore et Sophie sont-elles deux personnes distinctes, ou ne faut-il voir dans l'indication du nom de Sophie qu'une erreur de plume du vicaire Le Sueur ? Il est possible encore que la baronne d'Olcah ait porté ces trois prénoms et, devenue avancée en âge, ait préféré les deux premiers.

Maintenant pourquoi, alors que Joseph d'Olcah est officier et membre du Conseil de Cassel et son épouse est née à Münster — si mon hypothèse se réalise — pourquoi cette jeune femme se trouve-t-elle déjà à Paris en 1773, à l'âge de 19 ans? C'est ce que de nouvelles recherches à Münster et à Cassel feront peut-être découvrir.

Ce qu'il faut chercher à Münster, je viens de le montrer, ce sont les traces du nom de Deforbart et non pas celles du nom d'Olcah.

La baronne d'Olcah ne semble pas être retournée dans sa ville natale, pas plus d'ailleurs qu'à Cassel. Les banquiers allemands qui lui envoyèrent des chèques que l'on a conservés n'étaient établis ni à Cassel, ni à Münster, mais à Breslau, à Francfort et à Vienne. Ces billets, au nombre de sept, ont été expédiés de Breslau entre 1792 et 1799. Ils sont à l'ordre de deux personnes de Francfort, Basile Pierrot et Joseph Steimacher, qui sans doute étaient les hommes d'affaires de la baronne. Le principal expéditeur est le banquier Charles-Ferdinand Weigel.

Il ne me reste plus, pour terminer cette lettre, qu'à mentionner. un dernier fait intéressant. Parmi les papiers découverts par la famille Depierre se trouvent, je l'ai dit, quelques morceaux de papier donnant des adresses de Mme d'Olcah. L'une porte cette suscription :

« A Madame D'olcah, chez Mr Chauffé, maître de l'hôtel du Lion d'or, à Luxeuil, Franche Comté. »

Aucune date n'est donnée, mais l'écriture est la même que celle du billet suivant conservé à la cure de Lausanne :

« Tout compte arrêté entre nous je redois à Madame D'olcah 113-13-6-Lauraine.

Duparge-Dujard — le 13 décembre 1789. »

Ces adresses pourront aussi servir de points de départ à d'utiles recherches.

Telles sont, Monsieur le Directeur, les réflexions que votre notice m'a suggérées; vous voudrez bien en excuser la longueur et l'insuffisance.

La baronne d'Olcah est une charmante figure, et les découvertes de l'historien ne lui feront jamais perdre l'auréole qu'elle doit à ses vertus et à la reconnaissance de ses coreligionnaires.

Lausanne, 10 août 1896.

Maxime Reymond.